

LE DIALOGUE ENTRE LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE EN ÉDUCATION: UNE CLÉ POUR LA RÉUSSITE



La recherche en éducation et la pratique en éducation: deux solitudes qui s'ignorent, dit-on. D'un côté, des chercheurs, producteurs ou consommateurs de théories parfois obscures – mais jamais claires –, méthodologues, pointilleux, accoucheurs de résultats aussi menus qu'inapplicables. De l'autre côté, des enseignants pragmatiques, forts dans leur discipline, et champions de la pédagogie par essais et erreurs, habiles constructeurs, au fil des ans, d'un riche savoir pratique, mais intransmissible parce qu'essentiellement singulier.

Voilà pour les clichés! Et si la réalité était autre?

Le Conseil supérieur de l'éducation¹ s'est attardé, au cours des 20 derniers mois, aux interrelations entre la recherche et la pratique en éducation puisqu'il croyait y avoir décelé un enjeu majeur, enjeu qui fait l'objet de ses préoccupations depuis au moins une décennie: la réussite éducative. Se pourrait-il, en effet, que l'intensité et la qualité de ces relations soient des éléments clés de cette réussite?

Dans le rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation², le Conseil a particulièrement mis l'accent sur les zones d'interfaces qui favorisent, ou sont susceptibles de favoriser, les échanges entre la recherche et la pratique en éducation. C'est dire qu'il a à la fois reconnu l'autonomie de ces secteurs, mais refusé leur isolement respectif.

De fait, il a dès le départ rappelé sa conviction que ces zones d'interfaces pouvaient contribuer à la multiplication et à la dissémination d'innovations durables, à la diffusion des résultats de la recherche, à l'appropriation de ces résultats par les praticiens et, en bout de ligne, à l'amélioration des pratiques éducatives ainsi qu'à la réussite d'un plus grand nombre d'élèves et d'étudiants.

Au surplus, les réformes pédagogiques, lancées il y a plus de dix ans dans les collèges, rendent plus nécessaire encore le développement de ces interfaces entre la pratique et la recherche, en vue de leur croissance mutuelle. On ne peut en effet imaginer que la recherche soit privée de l'apport de la pratique et, inversement, que la pratique ignore la recherche. En fait, la réflexion du Conseil porte sur les trois questions suivantes.

1. Est-ce que les chercheurs en éducation comprennent, tiennent compte et utilisent les innovations et les savoirs issus de la pratique éducative?
2. Est-ce que les praticiens connaissent, comprennent et utilisent les résultats de la recherche en éducation?
3. Est-ce que les chercheurs et les praticiens disposent d'interfaces pour échanger leurs vues sur l'innovation et établir des liens entre la recherche et la pratique?

¹ Ce texte est extrait d'une conférence donnée par l'auteur aux Belles rencontres de l'ARC, le 11 janvier 2006. Les considérations sur les écoles primaires et secondaires ont été réduites pour se concentrer sur la situation que l'on peut observer dans les collèges.

² Intitulé: *Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation: une clé pour la réussite*, le rapport peut être téléchargé à partir du site [www.cse.gouv.qc.ca] ou encore en appelant au 418-643-3850.

Le Conseil a donné à ces trois questions des réponses plus ou moins élaborées selon l'ordre d'enseignement considéré, le temps et les ressources dont il disposait.

Il a d'abord procédé à une vaste recherche documentaire afin de retracer, chez nous, l'évolution de la recherche en éducation depuis 1960. Il a mené, en collaboration avec le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE), une enquête auprès d'enseignants du primaire et du secondaire et il a consulté une trentaine d'enseignants du collégial. Enfin, il a entendu un certain nombre de personnes ou de représentants d'organismes dont l'objectif est de faciliter les relations entre la recherche et la pratique en éducation.

Au surplus, les réformes pédagogiques, lancées il y a plus de dix ans dans les collèges, rendent plus nécessaire encore le développement de ces interfaces entre la pratique et la recherche, en vue de leur croissance mutuelle.

LE DÉVELOPPEMENT ET LES POINTS DE RENCONTRE DE LA RECHERCHE, DE LA PRATIQUE ET DE L'INNOVATION EN ÉDUCATION

La recherche québécoise en éducation est relativement jeune. Elle a amorcé une lente progression dans la seconde moitié des années 60 avec la création des facultés et départements d'éducation ou des sciences de l'éducation. Dans les cégeps, nés à la même époque, les outils pédagogiques furent eux-mêmes, dans une large mesure, le résultat de la recherche individuelle et collective.



L'impulsion du ministère de l'Éducation a été déterminante, en particulier entre 1972 et 1978. En effet, pour ce qui est des collèges, les programmes de subventions à la recherche et au développement ont été mis en place en 1972, suivis du programme de subventions à l'innovation pédagogique (PROSIP) en 1973. D'après le bilan des années 70, la recherche a épousé un modèle linéaire peu favorable à l'interaction entre la théorie et la pratique, entre la recherche et son application dans le milieu: avant tout, on valorise les savoirs savants.

On assiste ensuite, dans les années 80, à une diversification de la recherche en éducation. Plusieurs champs émergent comme l'évaluation, la didactique, les fondements, la psychopédagogie, l'andragogie, etc. Mais cet éclatement éloigne encore plus les chercheurs des praticiens. La recherche s'inscrit en effet dans la logique de la culture universitaire et répond de plus en plus aux exigences de la carrière professorale ainsi qu'à celles des milieux subventionnaires.

Le mouvement du milieu de la recherche vers celui des praticiens est aussi le résultat d'une impulsion de la pratique enseignante vers une plus grande professionnalisation.

De leur côté, les collèges s'engagent sur la voie de la reconnaissance des activités de recherche. Le Conseil supérieur note d'ailleurs, en 1979, que «les besoins des enseignants, des étudiants et du milieu [...] semblent justifier des activités de recherche et d'expérimentation diversifiées». Il lui paraît donc important «de réévaluer les composantes de la tâche des enseignants, particulièrement de ceux qui ont déjà de l'expérience, en y ajoutant la recherche et l'expérimentation».

Les années 90 amènent une ouverture plus grande du monde de la recherche

sur la pratique éducative, bien que la tendance en faveur des savoirs savants demeure persistante. On admet que la recherche en éducation doit aussi se faire ailleurs que dans les laboratoires et que le savoir destiné à la formation des futurs enseignants doit être construit avec les praticiens eux-mêmes. Ce nouvel alignement correspond à une réorientation de la mission des facultés en matière de formation professionnelle des enseignants, réorientation qui découle elle-même du mouvement de professionnalisation du métier d'enseignant, au tournant des années 90. Car au cœur même de la professionnalisation loge la conviction que celle-ci repose sur un savoir de niveau élevé, fondé lui-même sur une recherche à caractère scientifique. On voit donc se développer, au cours de cette décennie, un partenariat entre les facultés et les établissements d'enseignement en vue de projets de recherche-action ou de recherche collaborative.

À l'enseignement collégial, la reconnaissance gouvernementale des activités de recherche dans la Loi sur les collèges fait écho au renouveau pédagogique amorcé en 1993. Les nouvelles orientations entraînent des développements importants sur les plans de la recherche disciplinaire, de la recherche technologique et de l'innovation.

Le mouvement du milieu de la recherche vers celui des praticiens est aussi le résultat d'une impulsion de la pratique enseignante vers une plus grande professionnalisation. Il n'y a pas lieu de rappeler ici le cheminement fait en ce sens puisque le Conseil s'y est adonné ailleurs. Je retiendrai, comme un fait majeur de ce mouvement, la publication, en 2001, du référentiel ministériel de compétences professionnelles qui sert de base pour l'agrément des programmes universitaires de formation des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire. L'une des douze compétences que tout futur enseignant doit avoir maîtrisées porte précisément sur son développement professionnel, entre autres sur sa capacité à utiliser des résultats de recherche et à collaborer avec les chercheurs pour améliorer sa pratique éducative. Je souligne au passage qu'un tel document officiel n'existe pas pour les professeurs du collégial³ et de l'université et qu'il y a lieu de s'interroger à ce propos.

Au terme de ce premier moment de réflexion, il nous est permis de relever un double et indéniable mouvement de convergence dans le développement de la recherche en éducation et la professionnalisation de l'enseignement. Cette convergence n'est toutefois pas terminée, ni même assurée, ni même très visible. Le clivage entre les deux univers est bien réel et pourrait bien être causé par le modèle dominant de transfert des connaissances de la recherche vers la pratique, modèle toujours présent dans la formation des enseignants (Tardif, Lessard et Gauthier). Pour sa part, Yves Lenoir de l'Université de Sherbrooke souligne que ce modèle est «peu en rapport avec les nécessités d'une formation professionnelle».

LES LIENS ENTRE LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE : ÉTAT DE LA SITUATION

Une description empirique et surtout exhaustive de l'état des liens entre la recherche et la pratique constituait une trop vaste entreprise, compte tenu du temps et des ressources dont disposait le Conseil. Il aurait souhaité pousser son exploration, d'un point de

³ N.D.L.R. Sans avoir de caractère officiel, l'équivalent de ce document, dans le réseau collégial, a été produit par PERFORMA à partir des travaux d'un groupe de recherche. Il présente le profil de compétences des enseignants du collégial où il est notamment question, pour l'enseignant, de sa participation à la vie scientifique du réseau collégial et du monde de l'éducation.



vue empirique, de l'usage qui est fait des savoirs pratiques par les chercheurs en éducation. Ce volet n'a pu être abordé autrement que par la recherche documentaire. Il a ainsi constaté que les chercheurs en éducation prennent de plus en plus en compte les savoirs issus de la pratique enseignante. Il s'agit d'un effet majeur de la convergence décrite précédemment. Le Conseil n'a toutefois pu déterminer l'ampleur et l'effet de ce mouvement de convergence. En revanche, il a pu creuser davantage deux questions:

1. Comment les enseignants utilisent-ils les connaissances et les résultats issus de la recherche en éducation ?
2. Qu'en est-il des interfaces entre le milieu et la recherche en éducation ?

LA RECHERCHE NOURRIT-ELLE LA PRATIQUE ÉDUCATIVE ?

Le Conseil a étudié cette question pour ce qui est de l'enseignement primaire et secondaire, d'une part, et de l'enseignement collégial, d'autre part. Ce sont les résultats à l'ordre collégial qui sont présentés ici.

Si une enquête approfondie du Conseil sur les ordres primaire et secondaire s'est révélée riche d'information sur le sujet, les consultations menées auprès des enseignants du collégial nous ont insuffisamment informés sur la facilité d'accès aux recherches en éducation ou sur leur degré d'utilisation dans la pratique éducative. Ce champ est peu exploré. En revanche, ces consultations ont mis en lumière leurs préoccupations concernant les conditions qui facilitent la recherche en général et la recherche pédagogique en particulier. D'autres indices ont permis au Conseil de répondre, bien qu'imparfaitement, à la question sur l'accès et l'utilisation de la recherche en éducation par les professeurs du collégial.

- 1^{er} indice – Les professeurs de cégep sont plus fortement scolarisés: les deux tiers ont 18 ou 19 années de scolarité, ce qui favorise l'utilisation de la recherche, comme nous l'avons observé pour le primaire et le secondaire.
- 2^e indice – La revue *Pédagogie collégiale*, qui contient des articles rédigés par des chercheurs et des praticiens qui expérimentent de nouvelles stratégies pédagogiques, est largement disponible dans les établissements.
- 3^e indice – Le congrès annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) accueille entre 800 et 1 000 personnes. Les communications portent en grande partie sur des travaux d'expérimentation, d'innovation et de recherche en pédagogie.
- 4^e indice – Les cégeps bénéficient des services du Centre de documentation collégiale qui rend accessibles les résultats de recherches au collégial. Plusieurs enseignants y déposent leurs travaux.
- 5^e indice – L'Association pour la recherche au collégial (ARC) constitue un lieu de rencontre important pour les chercheurs du milieu, y compris pour les chercheurs en éducation.

Bref, de nombreux efforts sont consentis pour assurer la diffusion et l'accès à la recherche. Les résultats de ces travaux sont-ils utilisés par les enseignants ?

Au-delà de ces questions, la recherche en éducation au collégial fait face à des difficultés plus globales qui ne sont pas différentes de celles de la recherche en général. Celles-ci sont liées à la reconnaissance non pas juridique, ce qui est fait, mais bien effective de cette mission du collégial. Il s'agit bien sûr de l'accès aux programmes de subventions, de la conciliation des activités de recherche et d'enseignement, du manque de ressources et de soutien ainsi que de la difficulté de participer à des activités de diffusion, notamment à des colloques. À cela s'ajoutent les débats propres aux enseignants du collégial sur la place qu'il convient d'accorder à la recherche dans la tâche.

Bref, de nombreux efforts sont consentis pour assurer la diffusion et l'accès à la recherche.

Au terme de cette analyse, nous pouvons donc fournir les réponses aux questions de départ:

De plus en plus, les chercheurs universitaires prennent en compte les savoirs pratiques des enseignants, cependant il n'existe pas de mesure précise de ce mouvement issu de la convergence entre le développement de la recherche et la professionnalisation de l'enseignement.

Si la situation du collégial est moins bien connue que celles du primaire et du secondaire⁴, divers indices donnent à penser que les enseignants bénéficient

⁴ Les enseignants du primaire et du secondaire déclarent très majoritairement avoir accès à des sources d'information touchant la recherche; les deux tiers affirment consulter ces sources, dont un tiers souvent ou très souvent, et parmi ceux qui les ont consultés, 75 % les ont utilisées sous une forme ou une autre dans leur pratique.



d'un bon accès à l'information. Quant à l'utilisation des recherches, il y a fort à parier qu'elle est plus importante encore, compte tenu du lien qui a été observé au secondaire entre cette utilisation et la scolarisation des enseignants, beaucoup plus élevée au collégial. Cette hypothèse reste évidemment à vérifier.

[...] les conseillers pédagogiques jouent à cet égard un rôle central et prédominant.

LES INTERFACES ENTRE LA RECHERCHE ET LA PRATIQUE ÉDUCATIVE

Les organismes

Le Conseil estime que les interrelations entre la recherche et la pratique éducative ont besoin d'interfaces efficaces pour se développer. C'est ainsi qu'un transfert de connaissances entre deux univers qui ont leur logique et leur raison d'être propres peut être établi en synergie.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le Conseil a procédé à un relevé qui a permis de retracer au moins 175 regroupements, lieux, organismes, associations ou instruments de diffusion dont la mission prévoit, suscite ou permet cette interface entre la pratique et la recherche en éducation. Toutefois, ces interfaces sont souvent réservées aux membres ou aux contributeurs des organismes qui les ont mis en place. En fait, il existe très peu de véritables lieux d'échanges ouverts à un plus grand public. Toutefois, le Centre de transfert pour la réussite éducative (CETREQ) et le Conseil pédagogique interdisciplinaire font figure d'exception.

La conseillanc e pédagogique

L'enquête menée auprès des enseignants a montré que l'accompagnement pédagogique constituait un facteur favorisant l'accès à la recherche ainsi que sa prise en compte dans la pratique. Sans être les

seuls, les conseillers pédagogiques jouent à cet égard un rôle central et prédominant. Le Conseil s'y est donc intéressé, notamment au collégial. À cet ordre d'enseignement, la fonction de conseiller pédagogique demeure assez mal connue. Une récente étude de St-Pierre (PERFORMA) montre que la fonction d'accompagnement d'équipes d'enseignants accapare une bonne partie du temps de ces derniers en vue d'assurer le suivi de la réforme entreprise en 1993.

D'après une enquête encore inédite menée par Marielle Pratte et Hélène Houle dans le cadre de PERFORMA, 80% des conseillers déclarent accroître leur expertise en pédagogie, c'est-à-dire qu'ils assurent une veille, répertoire de l'information sur des dossiers thématiques, des outils de références, etc. Par ailleurs, pour ce qui est du développement de la pédagogie, rares sont ceux qui consacrent du temps à la recherche en ce domaine: 30% disent soutenir des activités de recherche alors que 13% les mènent eux-mêmes. En revanche, les enseignants et les cadres souhaiteraient les voir exercer davantage de telles fonctions.

Le Conseil constate que, pour l'heure, l'application des réformes représente l'essentiel des efforts des conseillers pédagogiques et qu'il leur est difficile d'assumer pleinement leur fonction d'accompagnement ou d'interface entre la recherche, l'innovation et la pratique en éducation.

LE RÔLE ACTUEL DE L'ÉTAT

Le Conseil de la science et de la technologie énumérait, en 2000, trois conditions pour que les résultats de la recherche soient utilisés par les praticiens:

- la prise en compte des contextes particuliers aux usagers visés dans la formulation des projets;
- la présence de mécanismes de liaison entre chercheurs et utilisateurs potentiels avant, pendant et après les travaux;
- la dissémination ciblée, mais systématique, des résultats dans les milieux potentiellement utilisateurs.

Le Conseil supérieur est d'avis que l'État a un rôle à jouer, en particulier au regard des deux dernières conditions. Malgré l'existence d'une politique gouvernementale globale en matière d'innovation, le secteur de l'éducation ne bénéficie d'aucune politique visant à stimuler l'innovation et à favoriser les échanges entre les milieux de la recherche et de la pratique.

Il existe néanmoins quelques programmes sectoriels dignes de mention:

- le programme Agir autrement;
- le Centre de transfert pour la réussite éducative soutenu par l'État;
- le Programme de recherche sur la réussite scolaire (FQRSC);
- le programme sur les applications des NTIC (FQRSC).

Toutefois, le Québec dispose de peu de mesures systématiques de soutien à la circulation des savoirs en éducation comme il en existe dans d'autres pays. Le rapport annuel fera état de politiques mises en place dans un certain nombre d'entre eux.



À notre troisième question de départ, qui était de savoir si les chercheurs et les praticiens disposent d'interfaces pour échanger sur l'innovation et établir des liens entre la recherche et la pratique, la réponse est nuancée. De fait, il existe une pluralité d'interfaces institutionnelles ou instrumentales entre la recherche et la pratique en éducation et, sauf de rares exceptions telles les revues *Vie pédagogique* ou *Pédagogie collégiale*, elles mettent en contact des publics réduits. Au surplus, le soutien de l'État à la circulation des savoirs entre chercheurs et praticiens demeure peu développé.

Le Conseil a pu observer par ailleurs que la fonction de conseil exercée par la direction des établissements et les pairs, mais surtout par les conseillers pédagogiques, constitue une voie prometteuse pour faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique et au sujet de laquelle il faut poursuivre notre réflexion.

LES ORIENTATIONS

Que faut-il faire maintenant? À la lumière des constats dégagés dans son rapport, le Conseil propose quelques orientations visant à accroître la synergie entre la recherche et la pratique.

PREMIÈRE ORIENTATION

Reconnaître que le soutien de la recherche en éducation est un rôle nécessaire pour l'État

L'État a le devoir de favoriser la réussite éducative de tous et la recherche fait partie des moyens dont il dispose à cet égard. De l'avis du Conseil, il doit en premier lieu adopter une stratégie globale et systémique en matière de recherche et de circulation des savoirs en éducation, par exemple inclure dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation la nécessité de soutenir le développement de la recherche en éducation en déterminant ses grands axes et en définissant les cibles à atteindre.

En second lieu, cette action devrait se traduire par un accroissement du financement de la recherche en éducation. Les indicateurs dont on dispose actuellement montrent que ce financement n'est pas suffisant en raison de la place qu'occupent les sciences de l'éducation dans le milieu universitaire et, surtout, il ne tient pas compte de la priorité que l'État accorde à sa mission en éducation.

SECONDE ORIENTATION

Soutenir l'innovation en éducation

Le soutien à l'innovation doit être accentué. Le Conseil estime en effet que l'innovation en éducation constitue un point de convergence majeur entre la recherche et la pratique. Il est généralement admis que l'innovation est un moteur essentiel du développement économique. Même si l'on ne peut appliquer cette affirmation telle quelle à l'éducation, les problèmes observés en ce domaine appellent des solutions nouvelles. Le Conseil s'applique à les trouver en se fondant sur une abondante littérature. Voilà une clé pour la réussite.

L'innovation en éducation ne saurait être n'importe quoi: elle ne tient ni du gadget, ni des modes. Après avoir procédé à une solide recherche documentaire, le Conseil

en propose la définition suivante: «L'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves ou des étudiants.»

Le Conseil n'a pu mener une enquête d'importance sur les innovations en éducation. Il constate toutefois que la politique gouvernementale sur l'innovation n'a pas connu, dans le champ de l'éducation, le développement souhaité. Sauf quelques exemples remarquables, peu de projets innovateurs ont produit un écho.

Deux choses doivent être soulignées concernant l'innovation. Premièrement, celle-ci peut naître dans la pratique autant que dans la recherche. Puis, plus les interfaces entre le monde de la pratique et celui de la recherche seront riches, plus grandes seront les chances de voir surgir des innovations pédagogiques.

L'innovation constitue donc un secteur peu exploité. Le Conseil croit le moment venu pour l'ensemble des acteurs de l'éducation, institutions comme individus, selon leur mandat et leur rôle respectif, d'ouvrir ce secteur et de le développer.

L'État a le devoir de favoriser la réussite éducative de tous et la recherche fait partie des moyens dont il dispose à cet égard.

TROISIÈME ORIENTATION

Préparer les enseignants à la recherche, tant en formation initiale qu'en formation continue

L'enquête menée par le Conseil auprès des enseignants a révélé l'étroite corrélation entre la formation à la recherche



et l'utilisation qu'en font les enseignants. Il faut aussi rappeler que la capacité d'accéder à la recherche et de l'utiliser fait dorénavant partie des compétences professionnelles exigées de tout nouvel enseignant. En revanche, l'examen des programmes actuels de formation universitaire révèle une certaine pauvreté à cet égard. Il y a donc là une lacune à combler.

Comparativement au primaire et au secondaire, la perspective est différente au collégial où la majorité des enseignants sont titulaires d'un diplôme de 2^e cycle et donc préparés à la recherche. Le Conseil estime que les besoins de formation à cet égard devraient être satisfaits en intensifiant le rapprochement entre la recherche et la pratique. La formation continue des enseignants devrait les encourager, d'une part, à utiliser la recherche pédagogique et ses résultats dans leur pratique et, d'autre part, à s'engager davantage dans des projets de recherche pédagogique.

Le Conseil est convaincu de l'importance du rôle particulier que jouent les conseillers pédagogiques pour favoriser le dialogue entre chercheurs et praticiens de l'éducation.

QUATRIÈME ORIENTATION

Assurer l'accompagnement professionnel des praticiens afin de favoriser l'accès à la recherche et d'encourager les pratiques innovatrices

Compte tenu de l'information recueillie, le Conseil est convaincu de l'importance du rôle particulier que jouent les conseillers pédagogiques pour favoriser le dialogue entre chercheurs et praticiens de l'éducation. Cette observation n'a pourtant été acquise que de façon indirecte et partielle. Le Conseil estime

qu'une réflexion s'impose sur la place et l'importance accordées à la fonction de conseiller pédagogique, y compris au collégial. D'une part, ces professionnels ne sont pas en nombre suffisant et, d'autre part, leurs fonctions sont multiples, diversifiées et souvent mal définies. Le Conseil estime que les enseignants doivent bénéficier d'un accompagnement stable, continu et durable si l'on souhaite qu'ils mettent à profit les résultats de la recherche dans leur pratique.

CINQUIÈME ORIENTATION

Intensifier le transfert de la recherche et la diffusion des savoirs pratiques en éducation

Cette orientation est assortie de quatre moyens privilégiés:

- diffuser la recherche, notamment par une intensification des mesures visant la vulgarisation des résultats obtenus;
- mettre en œuvre une veille pour connaître les résultats de la recherche et pour faciliter leur diffusion;
- procéder au réseautage des différents partenaires de la recherche et de la pratique en éducation;
- effectuer un transfert des connaissances au moyen de mécanismes conviviaux.

À l'égard de cette orientation, le Conseil estime que l'État a un rôle primordial d'initiateur et de coordonnateur à jouer.

CONCLUSION

Il faut donc intensifier le dialogue déjà bien amorcé entre la pratique et la recherche en éducation, car on ne saurait améliorer les pratiques éducatives ou en introduire de nouvelles qui ne soient fondées sur des connaissances acquises par la recherche. On ne saurait non plus faire avancer la recherche sans tenir compte des expériences qui ont passé l'épreuve du terrain. Pour accroître ce dialogue, les éléments suivants sont des atouts importants:

- la professionnalisation du métier d'enseignant qui s'appuie en partie sur des connaissances issues de la recherche;
- le développement soutenu de la recherche en éducation depuis 30 ans et le rapprochement continu établi avec les praticiens;
- l'accompagnement des professionnels dans les établissements qui soutiennent déjà les efforts d'appropriation de la recherche.

Dans les trois cas, il faut accroître le développement des forces en présence, voire les projeter en avant. Ainsi:

- l'État doit s'engager encore plus résolument à soutenir la recherche, l'innovation et le transfert des connaissances;
- les chercheurs sont invités à s'intéresser davantage au milieu de la pratique et, par ailleurs, les praticiens doivent accroître la culture de la recherche en éducation. À n'en pas douter, une meilleure formation initiale et continue est nécessaire pour y arriver;



- le rassemblement et la diffusion des savoirs pratiques en éducation doivent, tout comme ceux issus de la recherche, être soutenus.

Enfin, je me permets de formuler humblement quelques suggestions que notre prochain rapport annuel a suscitées et qui sont susceptibles d'en prolonger l'action.

- Analyser la place particulière que doivent occuper les interrelations entre la recherche en éducation collégiale, les recherches menées par les enseignants ou par des chercheurs universitaires, d'une part, et les pratiques éducatives, d'autre part.
- Promouvoir le développement de la recherche en éducation collégiale dans les collèges et les universités.
- Susciter, chez les conseillers pédagogiques des collèges, un débat sur le rôle de conseilance qu'ils doivent assumer pour favoriser le dialogue entre chercheurs et praticiens.
- Participer au développement d'un réseau de diffusion qui favorise la circulation des savoirs en éducation et leur transfert dans la pratique. ◆

Jean-Pierre PROULX est titulaire d'un Ph. D. en théologie pastorale de l'Université de Montréal (1980). Journaliste au quotidien *Le Devoir* de 1968 à 1974 et de 1980 à 1991, il a été directeur adjoint du Centre de formation initiale des maîtres de 1995 à 1999 et il est professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal depuis 1991. Il s'est spécialisé dans les questions religieuses et d'éducation et s'est investi dans la recherche et l'enseignement sur les institutions scolaires québécoises, en particulier sur des questions relatives aux aménagements linguistiques et religieux, à la démocratie scolaire locale et à l'opinion publique en éducation. Il est président du Conseil supérieur de l'éducation depuis 2002.

jean-pierre.proulx@cse.gouv.qc.ca

Parce que l'éducation est un droit

Les enseignantes et enseignants de la FAC réitèrent leur adhésion à la mission assignée aux cégeps lors de leur création :

- rendre l'éducation supérieure accessible à toutes et tous sans égard au sexe, à l'origine sociale ou à la provenance ;
- mettre sur pied un réseau collégial public et gratuit.

Nous croyons fermement que cette noble intention demeure plus que jamais pertinente aujourd'hui si nous voulons affronter les défis de la modernité et de la société du savoir.*



* Manifeste complet disponible sur notre site

Enseigner, une affaire de cœur

Fédération autonome du collégial
www.lafac.qc.ca

COUREZ LA CHANCE
DE GAGNER...

PRIX DES LECTEURS

(TIRAGE AU SORT LE 1^{ER} JUIN 2006)

UN ABONNEMENT D'UN AN À LA
REVUE

Écrivez-nous pour donner votre appréciation d'un article, pour nous faire part de vos commentaires sur les thèmes abordés et sur ceux qui vous intéressent, donnez votre appréciation générale de la revue, etc.

Faites parvenir vos commentaires à :

auxiliaire@aipc.qc.ca